



Services publics à la française

Colloque

Quelle histoire ? Quelle évolution ?
Fonction publique
Quels enjeux ?
Quel avenir ?
Retraite
Commission actifs/retraités

Les services publics à la française
Colloque jeudi 11 mai 2017

Notre Snés...

Un bien précieux, à partager toujours et encore

Aujourd'hui, il semble être de bon ton de s'afficher « anti-système », en ayant grand soin par ailleurs, de demeurer au niveau de la nébuleuse, tout en critiquant les organisations établies, bien vite déclarées obsolètes, au nom de je ne sais quel modernisme qui trouverait en lui-même ses vertus... Surtout, pas de ligne, pas de programme, pas de valeurs... Plutôt de grandes déclarations qui sonnent, (parfois creux), un ton, une, des images...

Tout cela dans une société du chacun pour soi, dans laquelle les écarts sociaux se creusent toujours plus et où les notions de partage des richesses et de solidarité sont bien souvent rangées au rayon de la ringardise. Et cela, au moment-même où la production de richesse n'a jamais été aussi importante, et aurait dû permettre au plus grand nombre de trouver sa place.

Dans nos métiers de l'Éducation nationale, nous avons toujours plus d'élèves, toujours plus de classes, notre temps de travail n'a jamais été abaissé depuis les décrets de mai 1950, sinon à l'infime marge pour certaines disciplines, et au lieu de créer les

postes nécessaires à la nation, en forme d'investissement éducatif, nos politiques ne cessent de désigner les fonctionnaires que nous sommes comme des nantis, des charges, des poids qui conduiraient le pays à sa ruine.

C'est dans ce contexte qu'il nous semble indispensable de proposer un temps de travail et de réflexion collective sur le concept de service public. En effet, il importe aujourd'hui de revenir à la source de cette idée vraiment progressiste de redistribution des richesses par l'accès gratuit pour tous à la santé, à l'éducation, mais également à la sécurité notamment.

Faisant cela, c'est aussi sur le syndicalisme que nous pratiquons que nous souhaitons travailler. En effet, nous avons besoin de renforcer notre outil commun, que nous voyons bien être mis en cause par les attaques libérales violentes que nous subissons. La nécessité de se rassembler pour mener des luttes est devenue moins évidente, tellement le pouvoir a œuvré tel un bulldozer ces dernières décennies. Et pourtant, nous savons bien, au fond de nous, que l'isolement est encore plus dévastateur !

Dans ce contexte un peu morose, la section académique de Grenoble a eu l'idée de créer une commission actifs/retraités qui aurait pour tâche de proposer deux rendez-vous annuels, qui soient des lieux et temps de débats intergénérationnels, sur des questions plus transversales, moins liées au strict exercice de nos métiers. Nous l'avons portée au congrès national, mais elle était peut-être trop neuve, pas assez travaillée.

Aussi, c'est d'abord au plan académique que nous avons décidé de la construire peu à peu. Nous faisons le constat que les actifs se syndiquent parfois moins spontanément que par le passé, que les plus anciens ont moins d'attentes professionnelles, alors même que les besoins d'amélioration du service public, le nôtre, l'éducation, mais aussi des autres sont immenses. Le travail de l'observatoire du syndicalisme mis en place par notre section nationale nous montre une érosion têtue de notre nombre de syndiqué-es,

que nous voulons ainsi essayer d'endiguer, en attirant davantage de jeunes, mais également en ayant le souci d'offrir de nouvelles perspectives aux plus anciens... les deux bouts de la chaîne !

Donner du souffle, c'est le pari que nous voulons faire, en proposant ce tout premier colloque sur les services publics « à la française », au sein duquel actifs, jeunes et moins jeunes, et retraités vont pouvoir se retrouver pour échanger, débattre.

C'est l'occasion de travailler ensemble, de partager des expériences syndicales différentes, de se rassembler sur des rendez-vous bi annuels. Il nous semble indispensable que tout ce patrimoine circule, soit vivant pour nous tous, et nous fasse grandir encore !

Rendez-vous le 11 mai, nombreux-ses, à la bourse du travail de Grenoble !

Corinne Baffert

Une commission actifs/retraités dans l'académie de Grenoble

Comment maintenir un lien actifs/retraités ? Comment réfléchir ensemble sur des sujets de société avec nos spécificités, nos expériences présentes et passées ? Comment remettre au cœur des revendications syndicales des actifs nos exigences quant aux conditions de départ à la retraite, exigences que le SNES a toujours défendues et doit continuer de porter ? Comment faire prendre conscience aux actifs que tout ce que perdent les retraités actuellement pénalisera lourdement les actifs d'aujourd'hui car ces derniers sont les retraités de demain ? Comment militer ensemble pour une meilleure protection sociale ? Comment créer un ou deux rendez-vous annuels de débat militant pour tous ?

C'est à partir de ces questionnements que s'est mise en place une commission actifs/retraités, composée des S1 retraités, d'un actif par S2, du SG académique, ainsi que d'un bureau restreint chargé de la mise en place et de l'organisation de cette commission.

Cette commission se construit progressivement dans notre académie et nous espérons que de nombreux militants actifs et retraités participeront aux colloques qu'elle va proposer à tous !

Claudette Combe et Joëlle Guillaume

Colloque Services publics « à la française » quelle histoire, quelle évolution, quels enjeux et quel avenir ?

Les services publics sont indispensables dans un projet de société fondé sur le progrès social. Ils répondent à des besoins fondamentaux en matière d'éducation, culture, santé, justice, transports, service postal, énergie

Construits sur les principes de continuité, d'égalité d'accès et de traitement, de solidarité, présents partout et pour tous, les services publics sont facteurs de cohésion sociale et territoriale. À la Libération, ils sont largement assurés par la Fonction publique et par des entreprises publiques dont les agents bénéficient de statuts afin d'assurer leurs missions en toute indépendance.

Dans le cadre d'accords internationaux de libre échange et de la construction d'une Europe libérale, l'ouverture au marché et la mise en concurrence ont bouleversé la conception et les modalités des services publics « à la française ». Les gouvernements successifs ressassent le même discours sur le déficit du budget de l'Etat, le coût des services publics : pas d'autres choix, dans une politique d'austérité, que de réduire ces derniers et de les offrir au privé !

De restructurations en mutualisations et fusions, d'externalisations en privatisations, la destruction des fondements du Service public et de la Fonction publique s'est opérée. À la Poste, EDF, la SNCF, la détérioration des missions est organisée, ouvrant la voie à la marchandisation des services les plus profitables et à la disparition de nombreux autres ; le tout accompagné de réduction des effectifs, d'une précarité accrue et de conditions de travail dégradées. S'appuyant sur des réformes successives de l'État, l'attaque est frontale contre la Fonction publique d'État, la Territoriale et l'Hospitalière. Avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) de Sarkozy et la MAP (Modernisation de l'Action Publique) de Hollande, on y impose l'évaluation sous toutes ses formes, le pilotage par indicateurs, la performance, le management « des ressources humaines » et la rémunération au mérite. Les personnels sont soumis à de nouvelles organisations du travail, aux injonctions et aux pressions croissantes de leur hiérarchie. L'Éducation nationale n'échappe pas à ce phénomène générateur de « souffrance » au travail.

Ces questions animent les campagnes électorales. Emparons-nous en et imposons-nous dans le débat !

Marie-Laurence Moros

De quelques éléments du réel qui cognent fort, très fort...

Lors d'une des premières réunions de la commission académique actif-ves/retraité-es, nous nous sommes retrouvés à échanger autour de nos situations personnelles, notamment pour comprendre les incidences de PPCR et ses retombées complexes pour chacun-e. Il n'a hélas pas fallu longtemps pour mesurer concrètement le désastre des gels successifs du point d'indice. Le fait de se dire pour de vrai qu'il n'y a que **65 € d'écart entre une pension calculée en 1999 et un traitement de 7^{ème} échelon hors-classe perçus aujourd'hui**, ça fait naître un brin d'émotion, et ça fait surtout réaliser très concrètement le déclassement de nos professions en à peine 20 ans. Cela permet aussi de souligner l'importance de PPCR, notamment pour les collègues qui vont prendre leur retraite en juin, avec des points d'indice supplémentaires, insuffisants, certes, mais supplémentaires. Nous avons accepté PPCR parce que compte tenu du marasme, cela n'aurait pas fait sens de refuser cette étape timide, mais on voit bien ainsi le chemin qui reste à parcourir. Il n'est pas acceptable que les collègues qui viennent de prendre leur retraite, dans des situations équivalentes, perçoivent aujourd'hui **400 € de moins par mois que ceux qui l'ont prise il y a 20 ans**. D'autant qu'il n'y a pas moins de richesses produites, bien au contraire !

Nous avons tout intérêt à maintenir et consolider les liens, les espaces de discussion, entre actif-ves et retraité-es, tout à gagner. Ensemble, nous serons plus forts !

Corinne Baffert

La retraite des personnels de l'Éducation nationale, comme celle de tous les fonctionnaires d'État, relève du Code des pensions civiles et militaires et non pas d'une caisse de retraite. Le paiement de la pension, comme celui du traitement, est assuré par le budget de l'État. La retraite est considérée comme « un traitement continué ». Au nom de ce principe, les pensions, jusqu'en 2003, étaient revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique (depuis indexation sur les prix). Jusqu'à cette même date, les conditions de départ à la retraite des fonctionnaires étaient les suivantes : retraite à taux plein à 60 ans, 37,5 annuités de cotisation (150 trimestres) et 75% du traitement calculé sur les 6 derniers mois pour une retraite complète. Les « réformes » successives de 2003, de 2010 et enfin de 2014 sont doublement pénalisantes car elles jouent, selon l'année de naissance, sur deux leviers dont les effets néfastes se cumulent :

- L'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour prétendre à une retraite à taux plein : 40 annuités en 2008 puis au-delà, jusqu'à 43 annuités ou 172 trimestres (pour ceux et celles né(e)s en 1973). Cette mesure s'accompagne de la création d'un mécanisme de décote et de surcote.

- Le recul de l'âge de départ à la retraite jusqu'à 62 ans (pour ceux et celles né(e)s en 1955 et après), l'âge limite d'activité passant de 65 à 67 ans.

Tableau comparatif : trois enseignantes, certifiées 7^{ème} échelon de la hors-classe (indice terminal 783), 2 enfants bonifications 8 trimestres) ; deux parties à la retraite après une carrière comparable et une en activité.

	AE	MLM	CB
Année de naissance	1939	1954	1961
Début de carrière	1956 (École normale de filles puis IPES)	1976	1984
Départ à la retraite	01/10/1999	01/01/ 2016	
Âge légal de départ à la retraite	60 ans	61 ans 7 mois	62 ans
Âge de départ personnel	60 ans 5 mois	61 ans 7 mois 27 jours	Projection : 63 ans
Durée d'assurance exigée pour une retraite à taux plein	37,5 annuités ou 150 trimestres	165 trimestres	168 trimestres
Durée d'assurance personnelle	40 ans 3 mois 24 jours ou 161 trimestres, mais 39,5 annuités prises en compte ou 158 trimestres	41 ans 3 mois et 18 jours arrondis à 165 trimestres	
Taux de pension légal	75% du traitement des derniers 6 mois	75% du traitement des derniers 6 mois	75% du traitement des derniers 6 mois
Taux de pension personnel	79% (39,5 x 2%) du traitement	75% du traitement sans décote ni surcote	
Montant de la pension mensuelle (brut)	3183 euros	2719,14 euros	?
Montant de la pension mensuelle (net)	2834,16 euros	2408,33 euros	?
Traitement d'active (net)			2899 euros

La différence entre les 2 pensions est le résultat d'une politique salariale calamiteuse entre 2000 et 2015 qui a conduit à une perte continue du pouvoir d'achat en euros constants d'environ 15%. Conséquence tout aussi désastreuse : 65 euros d'écart entre le traitement d'une enseignante en activité et la pension d'une retraitée depuis fin 1999 !!! À méditer...

Annie Eveno et Marie-Laurence Moros

Colloque Services publics « à la française » quelle histoire, quelle évolution, quels enjeux et quel avenir ?

Jeudi 11 mai 2017 de 9h00 à 17h00
à la Bourse du travail de Grenoble, 32 avenue de l'Europe.

Menons le débat dans le SNES à l'initiative de la commission actifs-retraités.

Avec la participation de :

- Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU, membre du CESE au titre de la FSU et co-auteur de « la Fonction Publique du XXI^{ème} siècle » avec Anicet Le Pors (2015) ;
- Benoît Teste, secrétaire général adjoint du SNES ;
- Marylène Cahouet, secrétaire de catégorie retraités SNES, membre de la SFR (Section Fédérale des Retraités) nationale FSU ;
- Corinne Baffert, secrétaire générale de la section académique du SNES de Grenoble ;
- Marie-Laurence Moros (organisation du colloque) ;
- Prises de contacts avec des syndicalistes de la fédération CGT 38 des Services Publics et de Sud PTT.

Déroulé prévisionnel

9h-9h30 : Accueil

9h30-9h45 : Introduction du colloque : Corinne Baffert et Marie-Laurence Moros

9h45-10h45 : 1^{ère} partie : Quelle conception historique des services publics « à la française » et de la Fonction Publique ? Quelle évolution dans le cadre européen et mondial d'ouverture au marché ?

Présentation : Gérard Aschieri

Débat

10h45-12h15 : 2^{ème} partie : Comment le service public est-il sans cesse mesuré et remis en cause à l'aune du privé ? Quelles conséquences pour ses missions et les personnels qui les exercent ?

Présentation : Benoît Teste (évaluation et pilotage par indicateurs, performance, nouvelles organisations du travail, injonctions et pressions des hiérarchies ou le nouveau management public dans l'Éducation nationale).

Interventions : Syndicalistes SUD PTT 38 et CGT Santé 38 sur leurs secteurs

Débat

Repas convivial pris sur place : 12h15-14h

14h-15h30 : 3^{ème} partie : Quels services publics pour mieux répondre aux besoins des usagers ? Quelle gestion et quel financement ? Quelles missions transformées, élargies ou nouvelles ? Avec quels agents ?

Introduction : Gérard Aschieri

Nouveaux besoins, nouveaux SP. Un exemple : la situation des personnes âgées (en perte d'autonomie ou pas), aides à domicile et autres intervenants : Marylène Cahouet

Débat

15h30-16h45 : 4^{ème} partie : Quelles propositions syndicales pour les services publics ? Comment, avec qui débattre, agir et construire des mobilisations dans le mouvement social ?

Introduction (plan national) : Gérard Aschieri, Benoît Teste, Marylène Cahouet

Introduction (plan local) : Corinne Baffert, une SD FSU et/ou un S1 de retraités

Débat

16h45-17h : Conclusion : Corinne Baffert et Marie-Laurence Moros



Pour vous inscrire

Un simple mél à la section académique (s3gre@snes.edu), ou un coup de téléphone au 04 76 62 83 30 !

Pensez à le faire au moins dix jours avant pour que nous puissions gérer les repas du midi.

Pour les collègues de service le 11 mai, une **demande d'autorisation d'absence de droit** doit être faite un mois avant, **au plus tard le 11 avril !**

Infos et formulaire sur :
www.grenoble.snes.edu